

Arrêté n°2022-03-25-01 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 05

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-04 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 05 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-04 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 05 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-25-AA de nomination pris par la Présidente de l'université de Poitiers en date du 18 mars 2022 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Lilianne BONNAL
- Monsieur Cornel OROS
- Madame Anne Gael VAUBOURG
- Monsieur Ahmed TRITAH
- Monsieur Pierre-Charles PUPION (*)

Article 2 : Collège B

- Madame Aurélie GAILLARD
- Monsieur Marc POURROY
- Madame Diana CHEUNG
- Monsieur Bastien BERNELA
- Madame Lydie ANCELOT

Article 3 : Publicité et exécution

La Directrice de l'UFR Sciences économiques ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

